



Mariage en cas de surendettement

Par **Alrol**, le **16/07/2024** à **12:42**

Bonjour

Je suis en surendettement et j'aimerais ma marier. Je paye tous les mois 997,00 euros pour mon dossier de surendettement jusqu'en juillet 2027.

Si je me marie (la personne concernée touche 850,00 euros par mois de retraite, moi je touche en retraite avant impôts de l'ordre de 3500,00 euros par mois) ma future femme sera-t-elle impactée par mon dossier de surendettement ? Mon dossier de surendettement risque-t-il de changer au niveau des mensualités de remboursement de 997,00 euros par mois ?

Par **Marck.ESP**, le **16/07/2024** à **13:08**

Bienvenue sur LegaVox

La commission de surendettement prend en compte l'ensemble des ressources du foyer pour évaluer la capacité de remboursement. Cela inclut donc les revenus de votre épouse. Cette prise en compte peut entraîner un nouveau calcul de votre capacité de remboursements et, par conséquent, une majoration ou une minoration de vos mensualités de surendettement. La commission de surendettement tient également compte des charges du foyer.